

Le Plan d'action mondial de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants

Le Rapport global de l'OIT sur le travail des enfants, [*La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail \(OIT, 2006\)*](#) a élaboré un [*Plan d'action mondial pour l'élimination du travail des enfants pour 2006-2010*](#). Le Plan d'action permet à l'IPEC de concentrer son action stratégique aux niveaux national, régional et international, il examine également les mesures clés qui devront être prises d'ici 2010.

Le Plan d'action expose clairement une vision d'un monde libre du travail des enfants et propose que l'OIT et ses États membres s'engagent à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Pour ce faire, et avant 2009, tous les États membres doivent avoir élaboré et mis en place de mesures à durée déterminée appropriées, en conformité avec la convention n° 182. Pour atteindre cet ambitieux objectif, l'OIT s'engage à améliorer ses activités destinées à l'élaboration d'approches cohérentes et globales dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Le Plan d'action mondial se repose sur trois piliers:

Appuyer les réponses nationales au travail des enfants, en spécial à travers d'une intégration plus efficace des questions relatives au travail des enfants dans les programmes de politiques et de développement nationaux.

Intensifier et renforcer le rôle de principal catalyseur du mouvement mondial.

Promouvoir une meilleure intégration des questions relatives au travail des enfants dans les priorités de l'OIT, à savoir, les programmes par pays de promotion du travail décent.

En adoptant le Plan d'action mondial et son objectif d'ici 2016, en mars 2007, le Conseil d'administration a réitéré son engagement à faire de l'élimination du travail des enfants une des principales priorités de l'Organisation ainsi qu'un élément clé dans la création du travail décent pour les adultes. Le Plan d'action a un impact au-delà de l'élimination du travail des enfants: les efforts destinés à la consécution de son objectif d'ici 2016 concordent avec deux des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, ceux qui ont trait à l'éducation et à la pauvreté. Il va sans dire que l'élimination des pires formes du travail des enfants d'ici 2016 est un objectif ambitieux qui demande des efforts concertés de toutes les parties mandantes de l'OIT et nécessite, principalement, de la volonté politique des gouvernements de continuer à concentrer tous ses efforts dans la lutte pour l'élimination des pires formes du travail des enfants.